

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 30 JUIN 2022**

**N° VILLE\_2022DL065**

**Date de convocation** : 24 juin 2022

**Affichage du compte-rendu** : 7 juillet 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON : AVIS A DONNER.

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Slt Prénom Président Nom Président.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christine NONY (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Marie THIOLAS), Alexandre DIOT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA), Pascal CAZZANIGA (donne pouvoir à Alain VIOLLET)

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Eddie BREVALLE

La Municipalité de Saint-Symphorien d'Ozon a engagé la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) le 19 janvier 2021. Le bilan de la concertation engagée a été tiré en conseil municipal de cette même commune le 19 avril 2022 et le projet du nouveau PLU a été arrêté.

En tant que commune limitrophe, la Municipalité de Corbas s'est portée personne publique associée à cette procédure et a reçu pour avis le projet de PLU révisé par courrier du 9 mai 2022.

Le dossier complet est également disponible en consultation ou en téléchargement sur le site internet de la commune de Saint-Symphorien d'Ozon :

[www.saintsymphoriendozon.fr/ma-ville/urbanisme/plan-local-durbanisme/](http://www.saintsymphoriendozon.fr/ma-ville/urbanisme/plan-local-durbanisme/)

Considérant que le projet de Saint Symphorien d'Ozon n'est pas en contradiction avec les règles applicables à Corbas et ne présente pas d'incidence pour la commune de Corbas,

**Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 juin 2022,**

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet révisé de plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Symphorien d'Ozon, conformément à projet arrêté en date du 19 avril 2022.

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,